



Élections Nouveau-Brunswick



Rapport annuel 2019–2020



Élections Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2019-2020

Publié par: Élections New Brunswick

ISBN: 978-1-4605-2959-1 (édition imprimée bilingue)

ISBN: 978-1-4605-2957-7 (version anglaise en ligne)

ISBN: 978-1-4605-2958-4 (version française en ligne)

Photo de couverture : En 2019, Élections NB a eu le plaisir d'accueillir la Conférence annuelle des administrateurs d'élection du Canada qui s'est tenue à St. Andrews.

Coordonnées :
102-551 rue King
C. P. 6000
Fredericton, NB
Canada E3B 5H1

Numéro sans frais : 1-800-308-2922
Renseignement généraux : (506) 453-2218
Courriel : info@electionsnb.ca
www.electionsnb.ca

Le 24 septembre 2021

Monsieur Shayne Davies
Greffier de l'Assemblée législative
Édifice de l'Assemblée législative - Édifice du centre

C. P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1
Canada

Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel d'Élections Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1 avril 2019 au 31 mars 2020.

La publication de ce rapport a été retardée par l'arrivée de la pandémie dans notre province, ce qui a entraîné la fermeture temporaire de nos bureaux, ainsi que par la demande de ressources humaines nécessaire pour administrer des élections consécutives à l'échelle de la province.

Je vous demande respectueusement de transmettre le présent rapport aux membres de l'Assemblée législative.

Le tout respectueusement soumis.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kimberly A. Poffenroth', written in a cursive style.

La directrice générale des élections,
Kimberly A. Poffenroth

Table des matières

Message de la directrice générale des élections	1
Aperçu	2
Qui nous sommes	2
Résumé financier.	3
Activités électorales	3
Financement politique	4
Géographie et cartographie	4
Système d'information des électeurs du Nouveau-Brunswick	4
Opérations	5
Communications et relations communautaires	5
Activités liées aux buts stratégiques	5
1. Promouvoir l'engagement des électeurs	5
2. Améliorer les services offerts aux partis politiques	6
3. Accroître l'efficacité et l'efficacite des processus electoraux.	7
4. Augmenter la satisfaction des employes	7
5. Améliorer l'efficacité et l'efficacite du milieu de travail	8
6. Accroître la résilience organisationnelle.	8
Perspectives sur l'avenir.	8

Message de la directrice générale des élections

« Sans précédent » et « inoubliable » sont des termes qui viennent immédiatement à l'esprit lorsqu'on résume les événements couverts par notre Rapport annuel 2019-2020.

Pour la première fois dans l'histoire d'Élections Nouveau-Brunswick, nous avons vu le gouvernement prendre la mesure d'adopter une loi reportant les élections programmées en raison de l'arrivée du virus de la COVID-19 au Canada.

Bien que les élections locales de mai 2020 ont été reportées en raison de la pandémie, notre bureau avait déjà déployé des efforts considérables, lors de la période couverte par ce présent rapport, pour sensibiliser le public face aux postes importants qui devaient être disputés lors de ces élections.

Un projet important réalisé au cours de cet exercice financier a été la publication d'une revue approfondie de la législation qui définit les processus électoraux que nous administrons. En juin 2019, nous avons déposé notre rapport *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick* auprès de la législature du Nouveau-Brunswick.

Le rapport contenait 108 recommandations visant à améliorer les procédures de vote et à aligner les règles relatives au financement politique aux réalités électorales d'aujourd'hui. Au début de l'année 2020, le processus de rédaction d'un protocole à l'intention du conseil exécutif visant à donner une orientation législative sur les amendements à considérer était en cours.

J'étais aussi heureuse que le Nouveau-Brunswick était la province hôte pour la Conférence des administrateurs d'élections du Canada. Nous avons choisi St. Andrews by the Sea comme arrière-plan pour cette conférence annuelle qui réunit les directeurs généraux des élections et leur personnel de soutien de tout le pays afin de discuter de sujets d'intérêt commun.

Je continue d'être très fière de l'équipe dynamique et professionnelle avec laquelle je suis honorée de travailler chez Élections Nouveau-Brunswick.

Le rapport annuel de cette année souligne les efforts entrepris au cours de l'exercice financier précédent afin d'atteindre les objectifs définis dans notre plan stratégique 2018-2027.



La directrice générale des élections
Kimberly A. Poffenroth

Aperçu

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, notre bureau a concentré son attention sur les points se retrouvant dans notre *Plan stratégique 2018-2027*. Comme mentionné dans le rapport annuel précédent, l'élection d'un gouvernement minoritaire en septembre 2018 nous a obligé à concentrer nos efforts sur des défis opérationnels, étant donné l'incertitude quant à la date des prochaines élections.

Le travail incluait un examen approfondi de trois lois qui définissent notre mandat et le processus de conduite des élections que nous administrons : la *Loi électorale*, la *Loi sur les élections municipales* et la *Loi sur le financement de l'activité politique*. La révision a été identifiée comme un objectif important dans notre plan stratégique, le résultat attendu étant d'accroître l'efficacité et l'efficience de nos processus électoraux. Le document de discussion issu de cet exercice est mis en évidence de façon plus détaillée dans la section portant sur les activités liées à nos buts stratégiques. Ce travail a abouti à la publication et à la mise en circulation du document de travail *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick* en juin 2019.

Nous avons également fait des progrès, lors de cet exercice financier, en alignant notre structure organisationnelle sur le mandat, la vision et les buts stratégiques de l'organisation. Avec le soutien du Bureau de la gestion stratégique du gouvernement, le directeur général adjoint des élections a mené un exercice de dotation en personnel selon la demande ayant comme objectif d'évaluer les fonctions essentielles de chaque employé d'Élections Nouveau-Brunswick, le temps requis pour chaque fonction et le meilleur placement de ces fonctions au sein d'une structure organisationnelle réalignée.

L'exercice financier 2019-2020 nous a également permis de commencer la planification et la préparation de notre prochain grand événement électoral, les élections des conseils municipaux, des conseils d'éducation de district et des conseils d'administration des régies régionales de la santé, qui devaient avoir lieu le 11 mai 2020. Comme mentionné dans le message de la directrice générale des élections, nous avons appris en mars 2020 que les élections avaient été reportées en raison de l'arrivée de la pandémie COVID-19 au Canada.

Qui nous sommes

Élections Nouveau-Brunswick est l'organisme de gestion des élections responsable de l'administration et de la surveillance des élections provinciales et municipales, y compris les élections partielles. Nous supervisons également l'élection des membres des conseils d'éducation de district et des conseils d'administration des régies régionales de la santé, ainsi que tout plébiscite ou référendum ordonné par le gouvernement.

La directrice générale des élections est une fonctionnaire indépendante de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, qui administre les élections pour s'assurer qu'elles sont équitables et exemptes d'influence politique, comme le prévoit la *Loi électorale*. De plus, la directrice générale des élections occupe le poste de contrôleur du financement politique et veille au respect de la *Loi sur le financement de l'activité politique* et de la *Loi sur la transparence des engagements électoraux*. La directrice générale des élections est également la directrice des élections municipales et, à ce titre, elle est responsable de toutes les élections et de tous les plébiscites menés en vertu de la *Loi sur les élections municipales*.

En tant que fonctionnaire de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la directrice générale des élections doit être non partisane et ne peut voter à aucune élection, sauf aux élections fédérales.

La directrice générale des élections est une fonctionnaire indépendante de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, qui administre les élections pour s'assurer qu'elles sont équitables et exemptes d'influence politique, comme le prévoit la *Loi électorale*.

Élections Nouveau-Brunswick compte 16 employés à temps plein, dont la directrice générale des élections, et son bureau central est situé à Fredericton. La directrice générale des élections est appuyée dans l'exercice de ses fonctions

par deux directeurs généraux adjoints des élections, dont l'un est responsable de la supervision des processus et des activités électoraux et l'autre, des activités de financement politique.

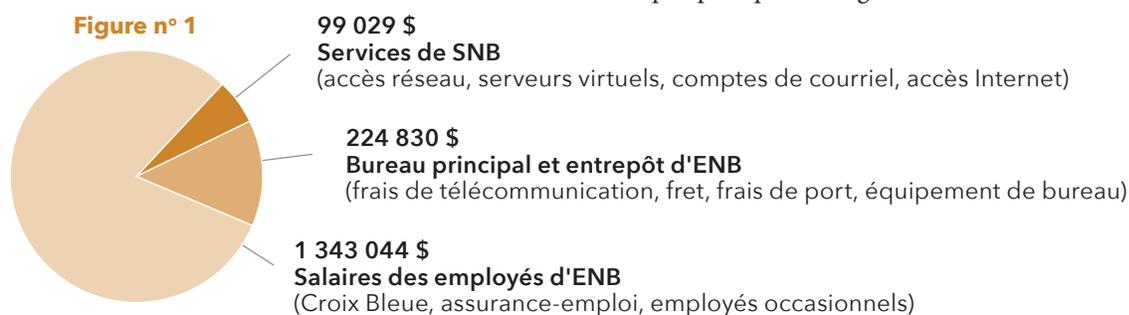
Résumé financier

Élections Nouveau-Brunswick soumet son budget de fonctionnement annuel au Comité d'administration de l'Assemblée législative (CAA) pour approbation. Le financement des coûts d'administration des élections est soumis en même temps, mais il est traité comme une dépense au-delà de nos dépenses de fonctionnement annuelles.

Notre budget de fonctionnement annuel pour l'exercice 2019-2020 s'élevait à 1 666 903,42 \$, dont la majorité couvre les salaires annuels et les avantages sociaux de 16 employés à temps plein (voir la figure n°1).

Au cours de l'exercice 2019-2020, Élections Nouveau-Brunswick a été autorisé à dépenser 1 923 864,42 \$ pour la préparation continue des élections en vue d'une élection générale provinciale non programmée. Un autre montant de 1 680 000,00 \$ a été approuvé pour commencer les préparatifs en vue des élections municipales, des conseils d'éducation de district et des conseils d'administration des régies régionales de la santé de mai 2020. Nous avons appris vers la fin du mois de mars que les élections seraient reportées avec l'arrivée de la COVID-19 au Nouveau-Brunswick.

De plus, l'administration des élections municipales partielles tenues le 6 mai 2019 a coûté 333 226 \$, soit un peu plus que le budget demandé de 239 000,00 \$.



Activités électORALES

Avec les élections des conseils municipaux, des conseils d'éducation de district et des conseils d'administration des régies régionales de la santé étant prévues pour mai 2020, une grande partie de l'exercice financier 2019-2020 a été consacrée à la préparation de ces élections à l'échelle provinciale. Comme les années précédentes, Élections Nouveau-Brunswick a joué un rôle actif de sensibilisation à l'approche de ces élections et a mené une campagne, lancée en fin décembre 2019, afin d'encourager les gens à se présenter comme candidat à ces postes importants.

Nous avons travaillé avec une agence de marketing locale afin de créer une campagne pour les élections de mai 2020. Le slogan « Choix local - Voix locale » a été choisi pour souligner le rôle important que ces postes élus jouent dans le processus de décision local. Nous avons choisi de concentrer

nos efforts promotionnels pour ces élections en utilisant les médias sociaux, en plus d'une tournée de présentations.

Comme mentionné dans le message de la directrice générale des élections, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a pris la décision, le 17 mars 2020, de remettre les élections de mai 2020 à une date future indéterminée.

Le 6 mai 2019, des élections partielles municipales ont eu lieu pour pourvoir des postes vacants à Beaubassin-est, à Bertrand, à Blacks Harbour, à Campobello Island, à Florenceville-Bristol, à Hanwell, à Le Goulet, à Paquetville, à Rivière-Verte, à Saint John, à Sainte-Marie-Saint-Raphaël et à Salisbury. De plus, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a demandé qu'un plébiscite soit organisé afin de déterminer le niveau de soutien dans les

districts de service locaux et les paroisses environnantes pour la création d'une communauté rurale avec le village de Rogersville.

Les postes suivants ont été pourvus par acclamation : un conseiller à Bertrand, un conseiller à Paquetville, le maire de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, un conseiller (quartier 4) à Beaubassin-est et un conseiller à Rivière-Verte. Un poste

de conseiller municipal est resté vacant à Salisbury, car aucun candidat n'a soumis de déclaration de candidature avant la date de clôture des candidatures. La question soumise au plébiscite présentée aux résidents des districts de services locaux dans les environs de Rogersville a été rejetée.

Financement politique

Dirigée par le contrôleur adjoint du financement politique, la direction du financement politique prend l'initiative, au nom de la contrôleuse du financement politique, d'assurer la conformité au régime de financement politique établi dans la *Loi sur le financement de l'activité politique*.

Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, le contrôleur adjoint du financement politique a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'élaboration du document de travail intitulé *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick*, mentionné dans la section « Aperçu ».

En mai 2019, la section du financement politique a terminé son examen des irrégularités de dépenses d'un candidat à la course de chef du Parti progressiste-conservateur en 2016. Ce travail a donné lieu à l'inscription de plaidoyers de culpabilité pour des violations des règles relatives aux dons de campagne.

En plus du contrôleur adjoint du financement politique, la section du financement politique comprend un employé permanent et un employé détaché.

Géographie et cartographie

Chaque maison, rue ou lotissement construits dans la province doit être tracé par la section de la géographie d'Élections Nouveau-Brunswick. Les électeurs habitant à ces nouvelles adresses sont assignés à une section de vote spécifique qui, lors d'une élection, détermine les concours pour lesquels ils peuvent voter et où ils vont voter.

La section de la géographie et de la cartographie met également à jour les cartes sur le site Web, au besoin, pour représenter tout changement affectant les limites des régions électorales.

La section de la géographie et de la cartographie compte deux employés permanents.

Système d'information des électeurs du Nouveau-Brunswick

Le registre des électeurs est une liste permanente contenant le nom, les prénoms, le genre, l'adresse de voirie et l'adresse postale de tous les Néo-Brunswickois qui possèdent les qualités requises pour voter aux élections provinciales et municipales, aux référendums et aux plébiscites.

En vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur les élections municipales*, Élections Nouveau-Brunswick utilise les renseignements contenus dans le registre des électeurs pour créer, au début d'un événement électoral, des listes d'électeurs (listes électorales) qui sont nécessaires pour permettre le vote et qui sont utilisées par les candidats à des fins de campagne. Chaque année, chaque membre

élu de l'Assemblée législative, et chaque parti politique enregistré qui en fait la demande, reçoit une copie de la liste électorale de leur circonscription électorale respective au plus tard le 31 mars.

Élections Nouveau-Brunswick utilise diverses sources de données, partagées dans le cadre d'ententes avec d'autres organismes gouvernementaux, pour mettre continuellement à jour le programme des Services d'information aux électeurs du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer l'exactitude du registre.

Le registre est géré par un employé, avec un autre poste budgété pour un programmeur débutant.

Opérations

Élections Nouveau-Brunswick, dont le siège social est situé à Fredericton, opère actuellement à partir de trois bâtiments. Il y a un bureau et deux entrepôts où le matériel électoral est entreposé et assemblé en vue des prochaines élections.

Sous la direction de la haute direction, le directeur des opérations coordonne toutes les activités d'approvisionnement, de finances et d'administration, les technologies de l'information et d'entreposage d'Élections Nouveau-Brunswick.

La section des opérations compte six employés permanents.

Communications et relations communautaires

La section des communications et des relations communautaires est responsable de la création et du déploiement des diverses stratégies de communication et de l'identification des plateformes émergentes qui sont utilisées pour partager avec les électeurs des informations importantes liées aux élections.

des organisations qui représentent des électeurs qui font face à des obstacles uniques pour voter, afin de déterminer quels informations ou soutiens supplémentaires pourraient être mis à disposition pour aider ces électeurs.

Entre les événements électoraux, la section cherche des occasions de s'engager avec des groupes d'intervenants et

La section des communications et des relations communautaires est composée d'un employé permanent.

Activités liées aux buts stratégiques

La vision d'Élections Nouveau-Brunswick est guidée par six objectifs stratégiques, qui comprennent des mesures spécifiques identifiées comme des façons de soutenir le processus démocratique en fournissant des services électoraux novateurs aux Néo-Brunswickois.



Comme l'a indiqué la directrice générale des élections plus tôt dans le présent rapport annuel, l'exercice 2019-2020 a été marqué par la publication d'un important document de travail intitulé *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick*. Ce document contenait 108 recommandations de modifications aux trois principaux textes législatifs qui guident l'administration de nos élections. La directrice générale des élections ainsi que ses deux directeurs généraux adjoints des élections ont comparu devant le Comité permanent de la procédure, des privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée, le 4 juin 2019, pour présenter le document de travail et répondre aux questions.

Certaines de ces recommandations concernent des actions incluses dans nos six objectifs stratégiques, qui sont plus amplement détaillés ci-dessous.

1. Promouvoir l'engagement des électeurs

L'objectif de promouvoir l'engagement des électeurs ne se limite pas aux personnes qui ont déjà le droit de vote. Les organismes de gestion électorale (OGÉ) de tout le Canada ont mis au point divers outils pour accroître l'engagement civique des groupes cibles. Élections Nouveau-Brunswick

a apporté et proposé des changements pour promouvoir cet engagement et faciliter le processus de vote pour tous les électeurs.

- a. Il est possible d'accroître l'exhaustivité et l'exactitude du registre des électeurs en recueillant des renseignements sur les personnes avant qu'elles n'atteignent l'âge légal de voter, soit 18 ans. Dans le cadre du document de discussion publié au cours du présent exercice, Élections Nouveau-Brunswick a recommandé la création d'un registre des futurs électeurs.
- b. Dans le cadre de notre engagement à soutenir nos partenaires dans la prestation de l'éducation civique, Élections Nouveau-Brunswick a été membre d'un sous-comité du Secrétariat de la coordination électorale (SCÉ) chargé de développer une trousse de ressources sur l'éducation civique. Ce projet comprenait la rédaction et la conception de vidéos, ainsi qu'un guide de l'enseignant décrivant les rôles et les responsabilités des trois paliers de gouvernement au Canada. Ces nouvelles ressources visent les futurs électeurs (15-17 ans) et sont destinées à être utilisées principalement en classe par les éducateurs.



- c. Un deuxième sous-comité du SCÉ auquel Élections Nouveau-Brunswick a participé a collaboré à la création et à la conception d'une brochure destinée aux nouveaux citoyens canadiens. Cette brochure donnait un aperçu de haut niveau des conditions d'admissibilité au vote et des rôles des représentants élus à chaque palier de gouvernement.
- d. Informer et fournir aux électeurs des renseignements sur le processus électoral est un autre aspect de cet objectif stratégique. En vue des élections générales locales de mai 2020, Élections Nouveau-Brunswick a travaillé avec son fournisseur de services de gestion des élections pour améliorer le bulletin de vote à concours multiples utilisé lors de ces élections. Plus précisément,

les concours pour les conseils d'éducation de district (CÉD) ont été fusionnés sur un seul bulletin de vote. Lors des élections générales locales précédentes, les concours pour les candidats francophones et anglophones des CÉD étaient séparés, ce qui nécessitait deux styles de bulletins différents parmi lesquels chaque électeur pouvait choisir. Ce changement avait pour but d'éliminer la confusion qui régnait fréquemment entre le personnel électoral et les électeurs quant au concours pour lequel un électeur souhaitait recevoir un bulletin de vote, et de réduire les possibilités qu'un électeur reçoive le mauvais bulletin.

- e. Dans le cadre des modifications proposées à la *Loi sur les élections municipales*, le document de discussion comprenait une recommandation visant à organiser les scrutins tenus entre les élections générales municipales (élections partielles ou plébiscites) en utilisant uniquement le processus de vote par la poste.
- f. Nous avons fait un pas de plus en 2019-2020 pour offrir aux électeurs la possibilité de « voter n'importe où » dans n'importe quel bureau de scrutin avec l'émission d'un appel d'offres pour une mise à niveau technologique impliquant notre système de radiation du registre des électeurs. Les ordinateurs portables désuets ont été remplacés par des Poll Pads (iPads avec un logiciel personnalisé) dotés d'une connectivité sans fil, permettant la radiation en temps réel de tout électeur inscrit dans la province. Fournir une solution qui permette d'imprimer n'importe quel type de bulletin de vote dans n'importe quel bureau de scrutin, sur demande, reste un défi logistique.

Nous n'avons pas atteint notre objectif de développer et de lancer un portail d'inscription en ligne pour les électeurs; toutefois, une évaluation complète de l'impact sur le secteur privé a été réalisée au cours de l'exercice 2019-2020.

2. Améliorer les services offerts aux partis politiques

Trente-neuf des recommandations contenues dans le document de travail portaient spécifiquement sur les modifications proposées à la *Loi sur le financement de l'activité politique*. Plusieurs d'entre elles visent à faciliter la navigation et la compréhension des règles auxquelles les partis politiques et autres entités politiques doivent se conformer.



La mise à jour de notre système de radiation des électeurs, mentionnée ci-dessus, nous permettra à l'avenir d'offrir aux candidats un accès en temps réel à la liste des électeurs qui ont voté, plutôt que de devoir recueillir des listes sur papier dans chaque bureau de scrutin.

3. Accroître l'efficacité et l'efficacité des processus électoraux

Le document de discussion intitulé *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick* a également abordé plusieurs points de suivi identifiés dans notre objectif d'accroître l'efficacité et l'efficacité d'Élections Nouveau-Brunswick.

- a. Le document comprenait une recommandation clé visant à abandonner la nomination politique actuelle des directeurs et des secrétaires du scrutin des élections provinciales et municipales en faveur d'une approche d'embauche concurrentielle fondée sur le mérite. Il allait même plus loin, en demandant l'abrogation de l'obligation pour les directeurs du scrutin de nommer des personnes partisans aux postes de membres du personnel électoral.



- b. Le document proposait d'autres modifications importantes aux trois textes législatifs qui constituent les piliers fondamentaux de notre mandat, à savoir organiser des élections libres et équitables, faciliter le respect des lois électorales et renforcer la confiance du public dans les processus électoraux et sa sensibilisation à ces derniers.

- c. Élections Nouveau-Brunswick a fait appel à un fournisseur externe pour aider à simplifier le processus de paie des travailleurs électoraux embauchés pour travailler dans les bureaux des directeurs du scrutin en période électorale. Le système de paiement a permis de soumettre les feuilles de présence et les dépenses des travailleurs occasionnels par voie électronique, éliminant ainsi un processus qui exigeait beaucoup de papier sur le terrain. Le programme nécessite encore une saisie manuelle au bureau principal, car il n'était pas compatible avec la base de données de paie du gouvernement.



4. Augmenter la satisfaction des employés

La tâche d'aligner notre structure organisationnelle sur notre mandat, notre vision et nos objectifs stratégiques s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019-2020. Dans le cadre de l'obtention de sa certification Lean Six Sigma « Ceinture verte », le directeur général adjoint des élections a entrepris un projet visant à officialiser les changements organisationnels identifiés dans l'exercice initial de dotation à la demande qui a débuté en 2018-2019.

- a. Élections Nouveau-Brunswick a créé le nouveau poste de gérant d'entrepôt et a pourvu ce poste en 2019-2020. Certaines tâches d'approvisionnement auparavant assumées par le directeur des opérations ont été transférées au gérant d'entrepôt. De plus, un poste à temps plein de magasinier d'entrepôt a été créé pour aider à la réception, à l'entreposage et à la livraison du matériel dans nos deux entrepôts.
- b. Une occasion de favoriser le développement professionnel des employés se présente par notre participation à la Conférence annuelle des administrateurs d'élections du Canada. Élections Nouveau-Brunswick a eu le plaisir d'accueillir l'événement en 2019 et a travaillé avec le SCÉ pour établir un ordre du jour passionnant et informatif qui touchait aux questions d'actualité intéressant les organismes de gestion électorale. Notre rôle de province hôte nous a également permis d'inclure l'ensemble de

notre personnel dans certaines des opportunités de réseautage social.

- c. Les systèmes d'information géographique (SIG) sont utilisés pour concevoir et mettre à jour les cartes qui sont essentielles à la tenue efficace et efficiente de toute élection. Ces systèmes évoluent rapidement, d'où l'importance pour Élections Nouveau-Brunswick de se tenir au courant des changements. En 2019-2020, le gestionnaire de la géographie d'Élections Nouveau-Brunswick a rendu visite à ses homologues d'Élections Nouvelle-Écosse afin d'expérimenter et d'en apprendre davantage sur leur SIG qui intègre leur base de données d'adresses d'électeurs avec des données d'adresses ponctuelles. Cette visite a été bénéfique, car notre système actuel a près de 30 ans et notre principale source de données pour les adresses du ministère de la Justice et de la Sécurité publique a été abandonnée. Nous avons appris comment rationaliser l'effort d'intégration des ensembles de données dans un système plus robuste et quelles mises à niveau du SIG sont nécessaires et possibles.

5. Améliorer l'efficacité et l'efficacité du milieu de travail

Plusieurs des actions identifiées dans le cadre de cet objectif stratégique sont liées en partie à la restructuration organisationnelle, qui est abordée ci-dessus, et qui est en cours. Au fur et à mesure que les postes évoluent au sein de notre nouvelle structure organisationnelle, nous prévoyons un mouvement plus concret sur ces actions.

- a. Les consultations se sont poursuivies avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour trouver une solution qui nous permettrait de colocaliser notre bureau principal avec nos entrepôts. Un appel d'offres a été lancé au cours de l'exercice 2019-2020 pour obtenir des offres de propriétaires de biens commerciaux.

- b. Bien qu'aucune mesure officielle n'ait été prise au cours de cet exercice pour améliorer notre système de gestion des dossiers, une discussion initiale avec une autre agence gouvernementale a eu lieu pour explorer les solutions existantes utilisées ailleurs qui pourraient répondre à nos besoins.

6. Accroître la résilience organisationnelle

Le gouvernement continuant de fonctionner en position minoritaire, nous sommes restés en état de préparation électorale en cas d'effondrement du gouvernement entraînant des élections générales provinciales non programmées. De plus, deux sièges à l'Assemblée législative ont été déclarés vacants à l'automne 2019 avec le décès du député de Sainte-Croix et la démission du député de Baie-de-Shediac-Dieppe.

- a. Étant donné l'incertitude quant à la date de la prochaine élection générale provinciale et le fait que notre fournisseur de machines à compilation a confirmé qu'il ne serait pas en mesure de livrer la quantité de machines dont nous aurions besoin dans un court délai, Élections Nouveau-Brunswick a pris des dispositions pour louer 800 machines à compilation auprès d'Élections Ontario. Cela nous a également permis de disposer des machines à compilation pour toute élection partielle qui pourrait avoir lieu.
- b. En tant que première juridiction au Canada à introduire une solution de recherche et de radiation électronique en 2008, Élections Nouveau-Brunswick a périodiquement mis à jour la technologie qu'elle utilise dans les bureaux de scrutin. Au cours de l'exercice 2019-2020, nous avons conclu un accord avec Élections Yukon pour qu'il acquière 100 de nos ordinateurs portables de première génération.

Perspectives sur l'avenir

Nous attendons une détermination finale du gouvernement sur sa volonté de considérer les recommandations que nous avons mises de l'avant dans notre document de discussion *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick* déposé auprès de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comme plusieurs de ces recommandations exigent des changements législatifs, notre capacité à faire

avancer ces changements nécessitera l'appui du conseil exécutif et, en fin de compte, de l'Assemblée législative.

Alors que nous nous tournons vers le prochain exercice financier, nous le faisons avec l'incertitude de l'impact de la pandémie sur la capacité de notre organisation à remplir son mandat lors de cette crise sanitaire mondiale.